

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en écoute

Dominante dramatique

FRA-5145-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

Mise à jour
Septembre 2000

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Compréhension en écoute

Dominante dramatique

FRA-5145-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0303

ISBN 2 - 550 - 36078-8

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1. Orientations et conséquences	2
2. Compréhension en écoute	3
2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.2. Tableau de pondération	4
2.3. Comportements observables	5
3. Justification des contenus et de la pondération	7
4. Spécification de l'épreuve	8
4.1. Type d'épreuve	8
4.2. Déroulement	8
4.3. Importance relative et note de passage	8
4.4. Conditions particulières	8

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à extraire du programme d'études de français, plus particulièrement du cours FRA-5145-1, les éléments essentiels et représentatifs qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet de faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés dans le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle permet d'assurer la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues à des fins d'évaluation sommative.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1. ORIENTATIONS ET CONSÉQUENCES

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a également pour objectif d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : ainsi, les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à un autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et s'amplifient en même temps que les éléments d'apprentissage laissent voir des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'une année à l'autre.

Le programme a pour but de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer des habiletés à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on vise à ce que l'adulte utilise également les ressources de la langue pour développer ses habiletés à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le réinvestissement dans la production de ce qui a été appris en ce qui concerne la compréhension et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on mettra en place des situations tirées de la vie courante pour vérifier l'habileté à écouter des messages significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les messages.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve du présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour interpréter et évaluer le sens des messages qui lui sont proposés et d'extrapoler à partir de ceux-ci.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans la formulation de ses réponses.

Quand cela sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte pour ce qui est de la compréhension des éléments étudiés en ce qui a trait à la production.

2. COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal Écouter un message à dominante dramatique : film ou pièce de théâtre.

Habiletés de synthèse et indicateurs

Dégager les composantes du spectacle :

- Décrire le contexte de la situation de communication.
- Distinguer les différents types de films ou de pièces de théâtre.
- Décrire l'époque et les lieux.
- Décrire les personnages.
- Reconstruire la structure narrative du spectacle.

Analyser le contenu du spectacle :

- Montrer les liens entre le texte parlé et les éléments visuels et sonores du spectacle.
- Discerner certaines valeurs véhiculées par les personnages et par le film ou la pièce.
- Trouver le ou les thèmes du film ou de la pièce.

Donner une appréciation critique :

- Juger de l'intérêt particulier du spectacle.
- Montrer ce qui vient confirmer ou infirmer sa propre vision du monde.

Exploiter les ressources de la langue :

- Expliquer le sens des mots et des expressions selon le contexte.
- Montrer en quoi certains éléments prosodiques ou sonores contribuent à faire saisir le sens du message.
- Rédiger un texte de présentation en tenant compte de la structure et de la cohérence dans l'écriture.
- Respecter les règles du fonctionnement de la langue.

2.2. Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN ÉCOUTE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
DÉGAGER LES COMPOSANTES DU SPECTACLE 30 %	· Contexte de la situation de communication · Types de films ou de pièces de théâtre · Époque et lieux · Caractéristiques des personnages · Structure narrative du spectacle (1) 30 %	
ANALYSER LE CONTENU DU SPECTACLE 20 %	· Liens entre le texte parlé et les éléments visuels et sonores du spectacle · Valeurs véhiculées · Thèmes développés (2) 20 %	
DONNER UNE APPRÉCIATION CRITIQUE 35 %	· Intérêt particulier du spectacle · Confrontation des différentes visions du monde (3) 20 %	
EXPLOITER LES RESSOURCES DE LA LANGUE 15 %		· Sens des mots et des expressions · Contribution de certains éléments prosodiques ou sonores au sens du message (4) 15 %
		· Qualité du texte · Respect des règles du fonctionnement de la langue (5) 15 %
PONDÉRATION 100 %	70 %	30 %

2.3. Comportements observables

Suite à l'écoute d'un message à dominante dramatique, l'adulte sera capable :

Dimension 1

- de cerner l'intention et les caractéristiques de l'émetteur multiple;
- de situer l'oeuvre dans son contexte historique, géographique et socioculturel;
- de reconnaître le genre de film ou de pièce de théâtre;
- de reconnaître l'époque et les lieux;
- de faire ressortir les caractéristiques des personnages;
- de reconnaître la structure narrative de l'oeuvre;
- de résumer l'histoire en respectant l'ordre réel des événements;

Dimension 2

- d'indiquer comment les effets spéciaux visuels et sonores viennent appuyer, nuancer, contredire ou modifier le texte parlé;
- de reconnaître les valeurs sociales et morales;
- de préciser autour de quelles préoccupations s'articule le film ou la pièce;

Dimension 3

- d'expliquer dans quelle mesure le film ou la pièce suscite une réflexion, apporte une détente et une certaine satisfaction sur le plan esthétique;
- d'évaluer la pertinence et l'efficacité de certains supports visuels ou auditifs;
- de comparer les valeurs véhiculées dans le film ou dans la pièce à ses propres valeurs;
- d'établir des liens entre les situations vécues par les personnages et son expérience personnelle;

Dimension 4

- d'expliquer le sens de mots, d'expressions ou de phrases, selon le contexte;
- de reconnaître les niveaux de langue et les expressions qui reflètent une culture, une époque ou un univers particuliers;
- d'expliquer le rôle de certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores et leur apport au sens du message.

Dimension 5

- de respecter les règles du fonctionnement de la langue dans la présentation du texte;
- de rédiger un texte de présentation bien structuré et cohérent.

3. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LA PONDÉRATION

En ce qui concerne la **compréhension**, les habiletés de synthèse retenues correspondent aux objectifs intermédiaires du programme d'études. Cependant, le premier objectif, *Préparer son écoute*, ne peut faire l'objet d'une évaluation sommative compte tenu du fait que l'adulte est, à ce moment, en processus d'apprentissage. De même, la plupart des indicateurs de l'habileté de l'objectif *Exploiter les ressources de la langue* n'ont pas été retenus en raison de la forme particulière de l'épreuve, soit le compte rendu d'écoute.

Dans le cas présent, le compte rendu constitue la forme d'épreuve choisie dont les critères correspondent, pour 85 p. 100, au contenu de l'écoute d'un message à dominante dramatique.

De plus, la dimension 5 qui permet d'évaluer le respect du fonctionnement de la langue reçoit une pondération spéciale de 15 p. 100, dont une partie (5 p. 100) est attribuée au respect du fonctionnement de la langue dans la rédaction du compte rendu d'écoute et une autre partie (10 p. 100) à la qualité du même compte rendu.

4. SPÉCIFICATION DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, l'épreuve permet de mesurer l'habileté de l'adulte à écouter un message à dominante dramatique. On doit faire passer l'épreuve à la fin des apprentissages.

4.1. Type d'épreuve

L'adulte devra rédiger un texte de 450 à 750 mots, portant sur un film ou une pièce de théâtre qu'il ou elle aura vu et entendu. Le texte, bien structuré, doit permettre de vérifier si l'adulte répond aux exigences de tous les comportements observables énumérés dans la présente définition et conformes aux éléments d'apprentissage du programme d'études.

4.2. Déroulement

Le *Cahier préparatoire à l'épreuve* devra être remis à l'adulte au début de ses apprentissages, c'est-à-dire au début du cours. Ce cahier comprend l'information nécessaire à la préparation du texte et les modalités concernant la constitution du dossier d'écoute.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Si c'est nécessaire, du temps supplémentaire (deux heures au maximum) peut être alloué dans une seconde séance distincte.

4.3. Note de passage

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

4.4. Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française, d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise. De plus, l'adulte a le droit de recourir à son dossier d'écoute (fiches ou notes d'écoute). L'utilisation de tout autre dictionnaire spécialisé (de synonymes, d'antonymes, d'anglicismes, etc.) est également autorisée.

Des indications particulières sont fournies à l'adulte, dans le *Cahier préparatoire à l'épreuve*, pour préciser les exigences à respecter quant au contenu admissible sur les fiches ou notes d'écoute autorisées en salle d'examen.

